

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du troisième concours d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPLP)
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des troisièmes concours du CAPLP et des troisièmes CAFEP-CAPLP ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 11 mars nommant le jury du troisième concours du CAPLP, et du troisième CAFEP-CAPLP section design et métiers d'art, option design, à la session 2024,
- Vu les propositions de la présidente du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Sont nommées pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

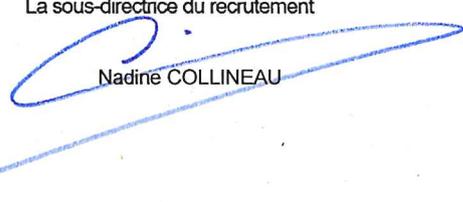
#### Examinatrices spécialisées

Mme Eugénie DUFFORT Personnel de direction	Académie de LYON
Mme Catherine GUILLEMIN Professeure de lycée professionnel	Académie de LYON
Mme Azarah GUIRA Professeure de lycée professionnel	Académie de LYON
Mme Caroline MALTERRE-BENOIST Inspectrice de l'éducation nationale	Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 10 juin 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation  
et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

  
Nadine COLLINEAU